

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-041

Séance du 08 AVRIL 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 28/03/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

Mme BRUYAS Séverine

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir Clément PETIT

Mme Eva SOUZY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Assainissement – Transfert maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Didier de Formans à la CCDSV pour la réalisation de l'opération de mise en séparatif des réseaux d'assainissement route de Sainte Euphémie, Route de Toussieux et Route de Reyrieux

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 2422-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2226-1 ;

Monsieur le Maire expose qu'une opération de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés route de Sainte Euphémie, route de Toussieux et route de Reyrieux à Saint Didier de Formans sera prochainement conduite. Il précise que cette opération relève de la compétence de la commune pour la partie eaux pluviales et de la communauté de communes pour la partie eaux usées.

Il propose que, dans une logique d'efficacité et de bonne utilisation des deniers publics, la CCDSV soit, par convention passée avec la Commune, dont le projet est annexé à la présente délibération, habilitée à assurer seule la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération conformément à la faculté laissée à l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique.

La Commune de Saint Didier de Formans financera le coût des travaux d'eaux pluviales qui relèvent de sa compétence.

Considérant qu'il convient au regard des caractéristiques techniques de l'opération, dans une logique d'efficacité et de bonne utilisation des deniers publics, de permettre que l'opération soit conduite par un maître d'ouvrage unique conformément à la faculté laissée à l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe du transfert de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour la maîtrise d'ouvrage de l'assainissement route de Sainte Euphémie, route de Toussieux et route de Reyrieux ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Maire de la Commune à signer ladite convention ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré le 08 avril 2024

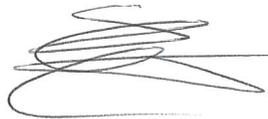
Pour extrait conforme,

Le Maire
Frédéric VALLOS



A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Didier-de-Formans is overlaid on the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FORMANS' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '*01 Ain*' at the very bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a tower and a sun.

la secrétaire de séance
Eva SOUZY



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the end.